

Québec, le 7 avril 2021

Madame Mathilde Decosse-Drapeau
Monsieur Eloi Thibodeau
École secondaire De Mortagne de Boucherville

Madame,
Monsieur,

La présente donne suite à votre correspondance du 22 février dernier concernant un projet de loi sur l'environnement. Tout d'abord, je vous remercie pour toutes ces propositions. Je suis bien content de lire que des élèves comme vous avez à cœur la santé de l'environnement et des cours d'eau. Je prends bonne note de vos propositions qui sont très inspirantes et je tiens à vous assurer que, tout comme vous, nous tentons de faire une différence afin de préserver notre environnement et de lutter contre les changements climatiques.

Comme vous l'avez bien mentionné dans votre lettre, le système de recyclage au Québec peut être grandement amélioré. D'ailleurs, entre le moment où vous avez écrit cette lettre et cette réponse, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité le projet de loi 65 qui constitue la base d'une réforme importante de nos systèmes de consigne et de collecte sélective. Grâce à ces réformes, les entreprises seront responsables des produits qu'elles mettent sur le marché, du début jusqu'à la fin de leur cycle de vie. Ainsi, nous récupérerons plus, recyclerons mieux et, par conséquent, jetterons moins.

Pour ce qui est de votre suggestion de produire des vidéos claires, vous avez complètement raison que ces derniers sont de bons outils de communication. D'ailleurs, je vous invite à suivre les pages Facebook du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de RECYC-QUÉBEC qui publient de telles vidéos à l'occasion. D'ailleurs, nous venons justement d'y publier une animation sur le recyclage de la matière organique qui va, je crois, dans le sens que vous désirez. Une fois le tout mentionné, je garde votre suggestion en tête et nous tenterons d'utiliser encore plus ce moyen de communication.

Quant à l'autosuffisance alimentaire, sachez qu'il s'agit également d'un sujet qui est au cœur de nos réflexions actuelles. Un de nos objectifs phares est de favoriser la consommation locale, via notamment le déploiement de plateformes électroniques telles que « le panier bleu » qui présente les produits de commerçants québécois.

... 2

Sur la question de l'alimentation, le gouvernement a pris des dispositions à travers la Politique bioalimentaire 2021-2025 visant notamment la question de l'agriculture biologique. Nous poursuivons la cible de doubler les superficies en production biologique. Ce qui signifie de passer de 49 000 hectares en 2015 à quelques 98 000 hectares en 2025. Ainsi, l'offre projetée de fruits, de légumes, de céréales, et d'autres produits végétaux biologiques sera plus importante sur le territoire. De plus, nous avons fait de la réduction de l'usage des pesticides un objectif clé. Nous visons à accélérer l'adoption de pratiques agroenvironnementales qui tiennent compte des préoccupations sociétales en matière de pesticides, de changements climatiques, et ce, afin de développer durablement notre autonomie alimentaire. Nous allions d'ailleurs nos forces à celles de nos collègues du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) pour y arriver.

De plus, nous comprenons l'attente grandissante des consommateurs concernant l'amélioration de l'identification des produits québécois dans les épiceries. À cet effet, la Politique bioalimentaire 2018-2025 du MAPAQ engage les partenaires dans la mise en œuvre des pistes de travail suivantes : renforcer l'identification, la différenciation et la promotion des aliments d'ici (ex. : Aliments du Québec, appellations réservées, termes valorisants, marques territoriales), et renforcer l'accompagnement des entreprises pour augmenter la présence des produits québécois dans les épiceries.

Je prends note de toutes vos propositions, vous pouvez compter sur le gouvernement pour poursuivre les efforts entamés visant à favoriser l'autosuffisance alimentaire du Québec.

Finalement, concernant vos préoccupations sur l'eau, je tiens à mettre en lumière notre Stratégie québécoise de l'eau. Il s'agit de la vision que s'est donnée le gouvernement du Québec pour permettre de protéger et mettre en valeur cette richesse inestimable qu'est l'eau du Québec. En tout, sept orientations regroupant plusieurs objectifs et mesures pour venir assurer une eau de qualité pour la population et pour protéger et restaurer les milieux aquatiques, pour ne nommer que celles-ci. On retrouve plusieurs actions qui sont proposées dans votre lettre qui sont déjà en cours :

- Développer des outils soutenant la modernisation de la gestion des eaux usées;
- Assurer l'adoption de meilleures pratiques de conception des infrastructures d'aqueduc et d'égout;
- Soutenir le milieu municipal dans la conservation et la restauration des milieux aquatiques;
- Protéger les espèces fauniques en situation précaire;

- Élaborer et mettre en œuvre des mesures de sensibilisation dans le cadre du mois sur l'eau (juin);
- Sensibiliser la population à la protection et à l'utilisation durable de l'eau;
- Mesurer l'impact d'activités humaines sur la qualité de l'eau et les milieux aquatiques (pesticides, microplastiques, phosphore, contaminants émergents, etc.).

J'espère avoir le plaisir de vous voir faire carrière en sciences de l'environnement afin d'assister au développement et à la concrétisation de ces belles pistes de solution que vous amenez en œuvrant au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Le ministre,



BENOIT CHARETTE